



Communiqué FO Justice CP Rennes

Stationnement des véhicules dans l'enceinte de l'établissement sur les services de nuit

Cher(e)s collègues,

Suite aux graves incidents survenus dans plusieurs établissements, et ayant visé directement les personnels par des actes de violences inacceptables (incendies de véhicules, dégradations de portes d'entrée, tirs d'armes lourdes...), FO Justice a immédiatement interpellé l'administration centrale afin que des mesures de protection concrètes soient prises sans délai.

Dans cette dynamique, et en cohérence avec la note en cours de préparation au niveau national, qui permettra aux agents de stationner leur véhicule à l'intérieur des établissements (là où cela est possible), **FO Justice CP Rennes sollicite officiellement la Direction pour que cette mesure soit mise en œuvre dans notre structure pour les personnels assurant les services de nuit, dès ce soir.**

Nous estimons indispensable que vous puissiez accéder à l'enceinte sécurisée de l'établissement avec vos véhicules personnels, afin de limiter les risques d'agression et/ou de dégradation de vos biens aux abords de l'établissement. Le parking situé sur le siège de la Direction Interrégionale restant facilement atteignable par des tirs de toutes sortes.

Cette demande est portée dans un souci de prévention, de protection et de reconnaissance des contraintes que vous subissez, notamment celles et ceux qui œuvrent durant les plages horaires les plus exposées.

FO Justice CP Rennes attend une réponse positive de la Direction de l'établissement, du fait de la faisabilité de cette demande.

Dans ce contexte, nous appelons chacun(e) à redoubler de vigilance. Les personnels dépositaires de l'autorité publique étant trop souvent la cible d'individus irréfléchis aux intentions malveillantes, quand il ne s'agit pas de criminels prêts à tout pour arriver à leur fin.

FO Justice CP Rennes reste mobilisée et vigilante pour que votre sécurité et celle de vos biens soient pleinement prises en compte.

